



MIRABEEL 4

Ce projet s'inscrit dans la continuité des précédents projets MIRABEEL 1, 2 et 3 tout en présentant des évolutions en ce qui concerne les publics concernés.

Merci de lire attentivement le descriptif suivant afin de bien évaluer votre engagement si vous participez à MIRABEEL 4.

OBJECTIFS :

- développer les compétences linguistiques et culturelles des enseignants du primaire et des enseignants des disciplines non linguistiques du secondaire
 - développer l'enseignement des disciplines en langue étrangère
 - favoriser la mise en place de dispositifs pédagogiques innovants et performants pour l'enseignement des langues vivantes grâce à la découverte :
 - de pédagogies innovantes de l'enseignement des langues et de l'enseignement des autres disciplines en langue étrangère,
 - de nouveaux outils, d'autres schémas horaires, d'autres systèmes d'évaluation, d'autres organisations d'apprentissage
- dans différents systèmes scolaires européens.
- faire du volet international du projet d'établissement un levier d'ambition collective (partenariats, projets européens, échanges, EUROSOL...)

PUBLICS CONCERNÉS :

- Professeurs des écoles en maternelle engagés dans une démarche d'éveil aux langues étrangères (multilinguisme)
- Professeurs des écoles qui enseignent les langues vivantes étrangères dans leur classe ou vont les enseigner prochainement
- Professeurs de collège engagés dans un enseignement des langues et cultures européennes (LCE) ou qui vont s'y engager
- Professeurs de collège qui souhaitent mettre en place un enseignement en DNL de façon ponctuelle
- Professeurs de lycée, certifiés pour enseigner une discipline non linguistique dans une langue étrangère (DNL) ou qui s'engagent à passer la certification en 2021 ou 2022
- Professeurs du premier ou second degré prenant en charge des élèves allophones plurilingues nouvellement arrivés en France
- Formateurs qui ont pour mission de mettre en œuvre le plan de rénovation des langues vivantes
- Personnels membres du comité de pilotage de projets Erasmus+ KA2 en cours ou qui s'engagent à déposer un projet Erasmus+ KA2 lors de l'appel 2021 ou 2022

Ne pourra être retenue la candidature des personnels ayant déjà bénéficié de mobilités de cours et/ou de job-shadowing lors des précédents projets MIRABEEL 1, 2 et 3.

MISE EN ŒUVRE DES MOBILITÉS :

1) Les **professeurs des écoles et les professeurs du second degré préparant la certification DNL** peuvent suivre des **cours structurés et/ou** réaliser un **job-shadowing**. La langue officielle du pays d'accueil est la langue étrangère qu'ils travaillent.

2) Les **professeurs de langues vivantes** ainsi que les **professeurs de DNL** qui ont la certification peuvent bénéficier d'un **job-shadowing (stage d'observation)**. Ils ne peuvent pas bénéficier de cours structurés.

3) Les professeurs **ayant la certification DNL** choisissent un pays d'accueil dont la langue officielle est la langue étrangère qu'ils travaillent.

Ex: Un professeur de mathématiques déjà certifié en DNL ou en projet de certification, souhaitant enseigner sa discipline en espagnol se rendra en Espagne pour observer comment un professeur espagnol de maths enseigne les maths à ses élèves espagnols. Il a pour objectif d'enrichir ses compétences linguistiques en espagnol et de découvrir les pratiques pédagogiques pour l'enseignement des mathématiques en Espagne.

4) Les professeurs **de langue vivante** se rendent dans un pays dans lequel la langue qu'ils enseignent n'est pas la langue officielle.

Ex: Un professeur d'anglais va aller observer en Espagne ou en Allemagne ou en Bulgarie comment un professeur d'anglais enseigne l'anglais à ses élèves espagnols, allemands, bulgares. Il a pour objectif de découvrir d'autres pratiques pédagogiques pour l'enseignement de l'anglais en tant que langue étrangère.

6) Les professeurs du premier ou second degré prenant en charge des élèves allophones plurilingues nouvellement arrivés en France peuvent suivre des **cours structurés et/ou** réaliser un **job-shadowing**. La langue officielle du pays d'accueil est la langue étrangère qu'ils travaillent.

7) Les formateurs qui ont pour mission de mettre en œuvre le plan de rénovation des langues vivantes peuvent suivre des **cours structurés et/ou** réaliser un **job-shadowing**. La langue officielle du pays d'accueil est la langue étrangère qu'ils travaillent.

8) Les personnels membres du comité de pilotage de projets Erasmus+ KA2 en cours ou qui s'engagent à déposer un projet Erasmus+ KA2 lors de l'appel 2021 ou 2022 peuvent suivre des **cours structurés et/ou** réaliser un **job-shadowing**. La langue officielle du pays d'accueil est la langue étrangère qu'ils travaillent.